

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LA SAS EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES EN VUE D'EXPLOITER TEMPORAIREMENT UNE CENTRALE D'ENROBAGE À CHAUD SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FRANCIÈRES

Commune d'implantation :
Francières

Communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet :
Estrées-Saint-Denis et Rouvillers

Conformément aux dispositions des articles L. 512-7 et suivants du Code de l'environnement, la préfète de l'Oise a prescrit par arrêté préfectoral une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES relevant de la rubrique n° 2521-1 pour l'activité soumise à enregistrement.

Le projet de la société EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES vise à implanter une centrale d'enrobage à chaud mobile sur le territoire de la commune de Francières afin de produire l'enrobé nécessaire aux travaux de réfection de l'autoroute A1, entre Ressons-sur-Matz et la barrière de péage de Senlis, durant une période d'un an, d'août 2023 à août 2024.

Les installations fonctionneront essentiellement de nuit, du lundi au vendredi, de 20h00 à 5h00, pour ne pas perturber le trafic autoroutier et en raison des contraintes liées à l'arrêté de circulation sur l'A1. Pour répondre à des besoins ponctuels, les installations pourront fonctionner en journée.

La consultation du public aura lieu du mardi 27 juin 2023 au lundi 24 juillet 2023 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Il pourra formuler ses observations à la préfète de l'Oise :

- par lettre adressée à la direction départementale des territoires – service de l'eau, de l'environnement et de la forêt – bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex
- par voie électronique à l'adresse mail ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr, en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement consultation publique – EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES, Francières ».

Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Francières, aux heures d'ouverture au public.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Ronan LEFEUVRE, Responsable technique pour EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES, Établissement Grands Travaux Enrobés – 3 place de l'Europe à VÉLIZY-VILLACOUBLAY (78140) – Tél. 06.23.23.29.99 – Mail : Ronan.LEFEUVRE@eiffage.com – ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.